Envoyé en préfecture le 22/02/2022
Reçu en préfecture le 22/02/2022
Affiché le 22/02/2022
ID : 081-258100072-20220218-18022022_2_1_1-DE

Syndicat Départemental d'Energie du Tarn

2022 /

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit février à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans l'amphithéâtre de la communauté de commune Sor et Agout à Saïx après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
10 février 2022

Date d'affichage :
10 février 2022

Nombre de délégués en exercice : 58

Délibération n° : 18022022 / 2.1

Nombre de voix délibératives :
48

Membres titulaires présents : 40
Jean-Paul **ALRAN,** Alain **ASTIE** (pouvoir de Didier **GAVALDA**), Jean-Charles **BALARDY,** Bernard **BARRIER**, Denis **BAYLE,** Jacques **BIAU** (pouvoir de Pierre **ESCANDE**), Alain **BOUISSET,** Michel **BUFFEL**, Sylvian **CALS**, Alain **CLERGUE**, François **COLLADO**, Alex **DE NARDI**, Jean-Luc **ESPITALIER**, Jean-Marc **FEDOU**, Sylvain **FERNANDEZ** (pouvoir de Vincent **COLOM**), Lionel **GERVAUX**, Gilles **GINESTET,** Jean-Pierre **GOS**, Frédéric **ICHARD** (pouvoir de Gaëtan **GOBBËLS**), Patrice **JACQUET**, Alain **LEMONNIER**, Nicolas **LEROUX** (pouvoir de Éric **LEROUX**), Marc **MADERN**, Didier **MAHOUX**, Jacques **MAURY**, Daniel **MAYNADIER,** Marc **MONTAGNÉ**, Alain **OURLIAC** (pouvoir de Jean-Luc **DARGEIN-VIDAL**), Jean-Paul **RAYSSAC**, Vincent **RECOULES**, Francis **REMIOT**, Henri **REYJAUD**, Michel **SABLAYROLLES** (pouvoir de Jean-François **FALGAYRETTES**), Jacques **SALVETAT**, Jean-Marc **SOULAGES**, Jean-Marc **TARROUX,** Didier **VALAX**, Jean-Claude **VERNIER**, Myriam **VIGROUX**, Olindo **VIVAN.**

Membres titulaires absents et suppléés : 1
Jean-Claude **PINEL** (représenté par Gérard **BOUISSON**),

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 7
Vincent **COLOM** (pouvoir à Sylvain **FERNANDEZ**), Jean-Luc **DARGEIN-VIDAL** (pouvoir à Alain **OURLIAC**), Pierre **ESCANDE** (pouvoir à Jacques **BIAU**), Jean-François **FALGAYRETTES** (pouvoir à Michel **SABLAYROLLES**), Didier **GAVALDA** (pouvoir à Alain **ASTIÉ**), Gaëtan **GÖBBELS** (pouvoir à Frédéric **ICHARD**), Éric **LEROUX** (pouvoir à Nicolas **LEROUX**)

Membres titulaires excusés : 10
Christian **CAYRE**, Elian **COMENT,** Jean **ESQUERRE,** Michel **FARENC,** Serge **GAVALDA**, Emile **GOZE,** Christian **HAMON**, Joël **IMBERT**, Frédéric **JOURDE**, Noël **MEYSSONNIER**.

Objet : Rapport d'Orientation budgétaire 2022

Monsieur le Président expose que selon les articles L. 2312-1 et L. 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration du budget primitif des collectivités territoriales est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le Rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.).

Le Rapport d'orientation budgétaire vise à préparer le budget pour l'année à venir sur les bases du contexte socio-économique et de la situation financière de la collectivité.

C'est l'occasion de définir les priorités financières pour la préparation du budget primitif du Syndicat. Cette première étape du cycle budgétaire constitue un élément stratégique de notre communication financière.

Ce débat en séance publique après inscription à l'ordre du jour, ne donne pas lieu à un vote, mais une délibération, enregistrée au procès-verbal de la séance, qui constatera la tenue des débats.

Dans un contexte économique national particulièrement contraint, la marge de manœuvre pour nos syndicats est étroite. Pour autant, l'ancrage territorial de notre collectivité locale et son activité constituent un vecteur indispensable en matière de développement de l'économie locale mais aussi solidaire.

L'effort d'économie concerne l'ensemble des acteurs de la vie publique et en particulier les collectivités locales, avec notamment une baisse conséquente des fonds de concours.

2, rue Gustave Eiffel – Zone d'Albitech – 81000 ALBI – Tél. 05 63 43 21 41 – Fax : 05 63 54 46 31 – mail : contact@sdet.fr

Envoyé en préfecture le 22/02/2022
Reçu en préfecture le 22/02/2022
Affiché le 22/02/2022
ID : 081-258100072-20220218-18022022_2_1_1-DE

L'exécutif, responsable de la politique budgétaire de notre collectivité avait fixé des objectifs d'équilibres économiques sur la mandature, que le budget primitif de 2022 se devra de respecter.

Il en va principalement de maintenir, en priorité, nos investissements sur les réseaux électriques, de limiter les charges de fonctionnement et définir nos priorités.

Cette maîtrise budgétaire se veut au service de nos communes puisqu'elle permet de dégager des marges financières et donc d'améliorer le service public d'énergie pour l'ensemble de nos collectivités et de nos concitoyens.

A l'issue de cette présentation, qui s'est appuyée sur un rapport portant sur les orientations budgétaires, transmis aux délégués et annexé à la présente délibération, le comité syndical a engagé un large débat en fonction d'une réalité et de problématiques face auxquelles le SDET se doit d'agir avec responsabilité.

Le comité syndical a insisté sur les nouvelles orientations en tenant compte :

1) de la discussion de ce jour ;
2) de l'équilibre financier recherché dans le cadre d'une gestion rigoureuse
3) de la prise en compte des actions visant à :
    - Le contrôle régulier et précis de nos gestionnaires de réseau ;
    - La continuité des investissements dans le domaine des travaux d'électrification rurale et urbaine ;
    - La poursuite accrue de la rénovation du parc d'éclairage public transféré en cohésion avec une politique de maitrise de l'énergie et de protection de l'environnement,
    - La confirmation de notre engagement dans la mobilité décarbonnée, multi-filière
    - Le développement de centrales de production d'électricité issues de la filière renouvelable
    - Le conseil aux communes et aux usagers sur les questions relatives à la précarité énergétique

Par ces échanges de vue, les membres du comité syndical confirment la tenue du débat d'orientations budgétaires et chargent le Président de concrétiser les propositions évoquées dans la présentation du budget primitif de l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 18 février 2022

Le Président,
M. Alain ASTIE

2, rue Gustave Eiffel – Zone d'Albitech – 81000 ALBI – Tél. 05 63 43 21 41 – Fax : 05 63 54 46 31 – mail : contact@sdet.fr